

**COMPTE-RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2007**

Présidence de Monsieur Philippe HOUILLON, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Gérard SEIMBILLE - Mme Annick DUPAQUIER – Mme Stéphanie VON EUW – Mme Christiane FRANCHETTE - Mme Claude VALANTIN – M. Jean-Claude FISCHER - M. Marc FARGE - Mme Dominique TOURNAIRE - Mme Noëlle GRIMBERT – M. François DI GIAMBATTISTA - M. Yannick BETHERMAT – Mme Emmanuelle JOLY – M. Didier ROCA - M. Emmanuel PEZET – Mme Véronique LAVERT - Mme Dominique ALLAIRE – Mme Hélène BRUN – Mme Karine BUSZKA - Mme Christiane REYMOND – Mme Bénédicte ARIES – Mme Nicole LE LOCH – M. Christian MONGONDRY – M. André GOUDARD – M. Jean-François LEVEQUE.

Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON est arrivée à 21 h 15.

MEMBRES ABSENTS :

M. Jean-Paul NOWAK – M. Patrick VARAUT – M. David GUILLOT.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Pascal BOURDOU a donné pouvoir à Mme Annick DUPAQUIER.

M. Emmanuel SIOU a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.

Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON a donné pouvoir à Mme Christiane FRANCHETTE, jusqu'à son arrivée.

Mme Monique LEFEBVRE a donné pouvoir à Mme Noëlle GRIMBERT.

Mme Armelle LEGRAND-ROBERT a donné pouvoir à M. Jean-Claude FISCHER.

Mme Fatiha BOUGARA a donné pouvoir à M. Jean-François LEVEQUE.

Mme Corinne BRAMI a donné pouvoir à Mme Nicole LE LOCH.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Véronique LAVERT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2007

Madame LE LOCH demande qu'une rectification soit apportée :

- au 3ème § de la page 7 : lire « ...il y a une majorité et une minorité... » au lieu de ... « il y a une majorité de minorité... ».
- à la dernière page : lire *la FIFA* et non *l'AFIFA*.

Sous réserve de ces modifications,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 26 avril 2007.

Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.

DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES – LOT N° 3 SERRURERIE SCENIQUE – PASSATION D'UN AVENANT N° 4 AU MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 4 au marché de travaux de réhabilitation de la salle des fêtes pour le lot n° 3 serrurerie scénique.
- 2- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 4.

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES REMPARTS DE L'HOTEL DE VILLE – PASSATION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux de mise en sécurité des remparts de l'hôtel de ville pour un montant de 66 826,00 € H.T soit 79 932,90 € T.T.C et autorise une prolongation du délai d'exécution des travaux de deux mois.
- 2- **AUTORISE** le maire à le signer.
- 3- **DIT** que les dépenses afférentes au présent avenant sont prévues au BS 2007 et imputées au chapitre 23 nature 2318 fonction 824 enveloppe 8223.

ORGANISATION DE CLASSES DE DECOUVERTE 2007/2008 – PASSATION D'UN AVENANT N° 2 AU MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché public relatif à l'organisation de classes de découverte pour les années 2007-2008.
- 2- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 2.

3- **DIT** que les dépenses afférentes à cet avenant sont prévues au BP 2007 chapitre 011 nature 6042 fonction 255 enveloppe 6635.

RESTAURATION DE LA FAÇADE SUD DE L'EGLISE NOTRE-DAME – DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

AUTORISE le maire à solliciter une subvention de 111 021 € auprès de la direction régionale des affaires culturelles pour la restauration de la façade sud (3ème phase de travaux) de l'église Notre-Dame, ainsi qu'une autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de ladite subvention.

AMENAGEMENT D'UN PARKING ET D'UN CHEMINEMENT PIETON SECURISE AVENUE KENNEDY – DEMANDE DE SUBVENTION

Dossier supprimé de l'ordre du jour.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE SECURITE DES BATIMENTS SCOLAIRES – FONDS SCOLAIRE 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **AUTORISE** le maire à solliciter ladite subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise au titre du fonds scolaire 2007.
- 2- **AUTORISE** le maire à demander une dérogation pour commencement anticipé des travaux avant la décision d'octroi de ladite subvention.

REHABILITATION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX – FONDS DE CONCOURS 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **AUTORISE** le maire à solliciter les fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération au titre du PPR 2007 et à signer les conventions afférentes.
- 2- **AUTORISE** le maire à demander une dérogation pour commencement anticipé des travaux avant les décisions d'octroi des subventions.

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le règlement du centre de loisirs.

PASSATION D'UN AVENANT N° 5 AU CONTRAT ENFANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** la signature d'un avenant n° 5 au contrat enfance avec la caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise.
- 2- **AUTORISE** le maire à le signer ainsi que tout autre document s'y rapportant.

DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL 2006

Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder à l'approbation du compte administratif du budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal de l'exercice 2006 arrêté comme indiqué sur le document :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Réalisations	Dont rattachements	Réalisations	Reste à réaliser
Dépenses	32 338 539,24 €	1 979 032,00 €	16 663 508,57 €	6 582 782,50 €
Recettes	35 950 412,41 €	112 569,90 €	11 477 408,82 €	8 329 102,48 €
Résultat de clôture 2006	3 611 873,17 €	- 1 866 462,10 €	- 5 186 099,75 €	1 746 319,98 €

- 2 - **CONSTATE** sa conformité avec le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2006 – budget ville – à savoir :

	Résultat de clôture exercice 2005	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2006	Résultat de clôture exercice 2006
Investissement	- 5 325 011,05 €		138 911,30 €	- 5 186 099,75 €
Fonctionnement	5 701 769,83 €	5 440 462,44 €	3 350 565,78 €	3 611 873,17 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2006 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal 2006, à hauteur de 3 439 779,77 €, au compte 1068 de la section d'investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT 2006

Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder à l'approbation du compte administratif du budget des parcs de stationnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe parcs de stationnement de l'exercice 2006 arrêté comme indiqué sur le document :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Réalisations	Dont rattachements	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	365 635,19 €	10 547,21 €	75 679,22 €	80 757,00 €
Recettes	371 358,28 €		145 375,25 €	110 443,00 €
Résultat de clôture 2006	5 723,09 €	- 10 547,21 €	69 696,03 €	29 686,00 €

2 – **CONSTATE** sa conformité avec le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2006 – budget annexe parcs de stationnement – à savoir :

	Résultat de clôture exercice 2005	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2006	Résultat de clôture exercice 2006
Investissement	116 477,28 €		- 46 781,25 €	69 696,03 €
Fonctionnement	5 341,95 €		381,14 €	5 723,09 €

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE DE LA FOIRE SAINT-MARTIN

Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder à l'approbation du compte administratif du budget de la foire Saint-Martin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe de la foire Saint-Martin de l'exercice 2006 arrêté comme indiqué sur le document :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
	Réalisations	Dont rattachements	Réalisations
Dépenses	183 896,08 €	63 091,73 €	2 262,93 €
Recettes	201 744,93 €		5 674,44 €
Résultat de clôture 2006	17 848,85 €	- 63 091,73 €	3 411,51 €

2- **CONSTATE** sa conformité avec le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2006 – budget annexe foire Saint-Martin – à savoir :

	Résultat de clôture exercice 2005	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2006	Résultat de clôture exercice 2006
Investissement	- 31 510,64 €		34 922,15 €	3 411,51 €
Fonctionnement	38 751,07 €	31 510,64 €	10 608,42 €	17 848,85 €

APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2007 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (25 voix pour, 6 voix contre : Fatiha BOUGARA – Corinne BRAMI - Nicole LE LOCH – Christian MONGONDRY – André GOUDARD – Jean-François LEVEQUE, 1 abstention : Bénédicte ARIES)

ADOpte le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

DEPENSES			
	Crédits votés avant BS	Propositions BS	Total Crédits votés + propositions
INVESTISSEMENT	15 154 441,00 €	12 138 148,56 €	27 292 589,56 €
FONCTIONNEMENT	35 813 115,00 €	722 963,23 €	36 536 078,23 €
TOTAL	50 967 556,00 €	12 861 111,79 €	63 828 667,79 €

RECETTES			
	Crédits votés avant BS	Propositions BS	Total Crédits votés + propositions
INVESTISSEMENT	15 154 441,00 €	12 138 148,56 €	27 292 589,56 €
FONCTIONNEMENT	35 813 115,00 €	722 963,23 €	36 536 078,23 €
TOTAL B.S. 2007	50 967 556,00 €	12 861 111,79 €	63 828 667,79 €

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ADOPTE le budget supplémentaire du budget annexe des parcs de stationnement de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

DEPENSES			
	Crédits votés avant BS	Propositions BS	Total Crédits votés + propositions
INVESTISSEMENT	89 689,00 €	665 822,52 €	755 511,52 €
FONCTIONNEMENT	459 479,00 €	189 628,49 €	649 107,49 €
TOTAL	549 168,00 €	855 451,01 €	1 404 619,01 €

RECETTES			
	Crédits votés avant BS	Propositions BS	Total Crédits votés + propositions
INVESTISSEMENT	89 689,00 €	665 822,52 €	755 511,52 €
FONCTIONNEMENT	459 479,00 €	189 628,49 €	649 107,49 €
TOTAL	549 168,00 €	855 451,01 €	1 404 619,01 €

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 – BUDGET ANNEXE DE LA FOIRE SAINT-MARTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ADOPTE le budget supplémentaire du budget annexe de la foire Saint Martin de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

DEPENSES			
	Crédits votés avant BS	Propositions BS	Total Crédits votés + propositions
INVESTISSEMENT	5 100,00 €	2 361,51 €	7 461,51 €
FONCTIONNEMENT	221 245,00 €	18 950,00 €	240 195,00 €
TOTAL	226 345,00 €	21 311,51 €	247 656,51 €

RECETTES			
	Crédits votés avant BS	Propositions BS	Total Crédits votés + propositions
INVESTISSEMENT	5 100,00 €	2 361,51 €	7 461,51 €
FONCTIONNEMENT	221 245,00 €	18 950,00 €	240 195,00 €
TOTAL	226 345,00 €	21 311,51 €	247 656,51 €

APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT APRES ENQUETE PUBLIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le schéma directeur d'assainissement communal.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE PROJETS D'ECOLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- APPROUVE le versement de subventions exceptionnelles aux coopératives des écoles suivantes, dans le cadre du soutien aux projets d'école :

Hermitage élémentaire

« De l'acte d'écrire » : 550 €

Larris élémentaire

« Participation au prix chrono de littérature » : 300 €

Ludovic Piette élémentaire

« On a tous envie d'aller en classe poney » : 200 €

Ludovic Piette maternelle

« Réaliser, partager, échanger nos expériences scientifiques » : 140 €

REP parc aux charrettes

« Vous avez dit problème? » : 100 €

2- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 470 € à la ligue contre le cancer dans le cadre du projet de prévention du cancer et de promotion de la santé.

3- DIT QUE la dépense est inscrite au BP 2007, enveloppe 11979, chapitre 011, nature 6232, fonction 213.

REMPLACEMENT DE MONSIEUR NOLIN AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE : (Fatiha BOUGARA – Corinne BRAMI – Nicole LE LOCH – Christian MONGONDRY – André GOUDARD – Jean-François LEVEQUE ne prennent pas part au vote)

1- DESIGNE comme suit les membres du comité de la caisse des écoles :

Annick DUPAQUIER
Stéphanie VON EUW
Gérard SEIMBILLE
Emmanuelle JOLY
Véronique LAVERT

2- DESIGNE comme suit les membres du conseil d'administration du centre médico-psycho-pédagogique :

Didier ROCA
Annick DUPAQUIER
Véronique LAVERT
Jean-François LEVEQUE

3-DESIGNE comme suit les membres du conseil d'administration du conseil départemental de l'association MADOPA :

Véronique LAVERT
Emmanuel SIOU

4-DESIGNE comme suit les membres du conseil intercommunal de prévention de la délinquance :

Titulaire : Dominique TOURNAIRE
Suppléant : Hélène BRUN

5-DESIGNE comme suit les membres du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Pontoise (SIARP) :

Emmanuel PEZET
Véronique LAVERT
Christiane FRANCHETTE

6-DESIGNE comme suit les membres de la commission départementale de réforme :

Titulaires :
Didier ROCA
Claude VALANTIN

Suppléants :
François DI GIAMBATTISTA
Véronique LAVERT
Pascal BOURDOU
Emmanuel SIOU

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ENTRE LE 10 AVRIL ET LE 30 AVRIL 2007

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

DECISION N° 89/2007

Passation d'un marché public pour l'achat de véhicules neufs avec la société ROUSSEAU Cergy-Pontoise.
Montant global des prestations (frais d'immatriculation compris) : 59 324,01 € TTC pour le lot n° 1 et 11 326,99 € TTC (frais d'immatriculation compris) pour le lot n° 2.

DECISION N° 90/2007

Convention n° 07DA003 relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom sur la commune de Pontoise – rue des Etannets, avec la société France Télécom.
Recette de 2 266,24 € TTC et dépense de 196,17 € TTC.

DECISION N° 91/2007

Contrat n° 25389 avec EDF pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune option de base, version utilisations moyennes pour le bâtiment communal ex-banque de France sis 12 place du Grand Martroy.
Dépense établie aux conditions tarifaires.

DECISION N° 92/2007

Passation d'un marché public pour l'organisation de séjours vacances été pour l'année 2007, avec les associations : NSTL pour le lot n° 1, CAP'SO pour les lots n° 2 et 5, ACTION EXPRESSION pour les lots n° 3 et 5.

Prix unitaire de 805,00 € TTC par jeune pour le lot n° 1, 792,00 € TTC par jeune pour le lot n° 2, 525,00 € TTC par jeune pour le lot n° 3, 525,00 € TTC par jeune pour le lot n° 4 et 826,00 € TTC par jeune pour le lot n° 5.

DECISION N° 93/2007

Contrat de vente d'une animation musicale pour les enfants de la crèche familiale de la ville de Pontoise avec l'association LES MUSICOLIERS.
Dépense de 1 088 € TTC.

DECISION N° 94/2007

Contrat de prestation de service pour la location d'un phare d'escalade gonflable lors de la fête de l'Oise 2007, avec la société AIR BUMP.
Dépense de 998,66 € TTC.

DECISION N° 95/2007

Désignation d'un avocat (Me Bernard LAMORLETTE) pour défendre les intérêts de la ville dans le cadre du contentieux relatif à la légalité de la délibération du 23 mars 2006 approuvant le plan local d'urbanisme de la ville.

DECISION N° 96/2007

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur Emmanuel HAACKE.
Recette mensuelle de 397,06 € du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

DECISION N° 97/2007

Contrat de cession de droit de représentation de spectacles dans le cadre de la programmation des Heures du Conte dans les bibliothèques, avec l'association SANGUINES.
Dépense de 400 € TTC.

DECISION N° 98/2007

Contrat de vente conclu dans le cadre d'ateliers de pratique artistique entre avril et juillet 2007, avec l'association LE RICOCHET SOLAIRE.
Dépense de 2 000 € TTC.

DECISION N° 99/2007

Avenant n° 2 au contrat n° 054331/F VAM 0002, relatif à la régularisation de la prime 2006, avec la SMACL.
Dépense de 2 461,33 € TTC.

DECISION N° 100/2007

Contrat de vente d'une animation musicale pour les enfants de la crèche familiale de la ville de Pontoise avec Marie SOUBEYRE.
Dépense de 350 € TTC.

DECISION N° 101/2007

Contrat de prestation de service pour la représentation du spectacle « les aventures de Léon et Barnabé : euh...c'est bizarre ça ? » au centre de loisirs des Beurriers, avec la compagnie DANS LES REVES DE LEON.
Dépense de 300 € TTC.

DECISION N° 102/2007

Contrat de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de confortement de l'école Jules Verne, avec la société B.E.T.M.
Montant global forfaitaire du contrat : 4 784,00 € TTC.

DECISION N° 103/2007

Passation d'un avenant n° 1 au marché public de fourniture de produits d'entretien avec la société ALLO DICS.
Le nouveau montant maximum du marché pour l'année 2007 est fixé à 40 250,00 € HT.

DECISION N° 104/2007

Contrat de cession de droit de représentation de spectacles dans le cadre des actions culturelles des bibliothèques, avec l'association CONT'ANIMES.
Dépense de 950 € TTC.

DECISION N° 105/2007

Contrat de cession de droit de représentation de spectacles dans le cadre des actions culturelles des bibliothèques, avec l'association CONT'ANIMES.
Dépense de 700 € TTC.

DECISION N° 106/2007

Contrat de location ponctuelle de salles municipales dans le cadre des actions culturelles des bibliothèques, avec l'association CONT'ANIMES.
Mise à disposition à titre gratuit.

DECISION N° 107/2007

Contrat de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) pour les travaux de couverture / étanchéité et d'électricité dans neuf bâtiments communaux, avec le cabinet QUALICONSULT.

DECISION N° 108/2007

Contrat de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) pour les travaux d'électricité dans trois groupes scolaires, avec le cabinet QUALICONSULT.

DECISION N° 109/2007

Contrat de prestation de service pour un spectacle pyrotechnique pour le 14 juillet 2007, avec la SARL LES MAGICIENS DU FEU.
Dépense de 15 950 € TTC.

DECISION N° 110/2007

Contrat de prestation de service pour une représentation de Pumpabike et d'Aquaskipper pour la fête de l'Oise 2007, avec la société DUKTAK DIFFUSION.
Dépense de 359 € TTC.

DECISION N° 111/2007

Contrat de prestation de service pour une déambulation pour le carnaval 2007, avec l'association ZABUMBA.

Dépense de 1 400 € TTC.

DECISION N° 112/2007

Contrat de prestation de service pour une déambulation musicale pour Médiéval d'Oise 2007.

Dépense de 1 708,72 € TTC.

DECISION N° 113/2007

Contrat de prestation de service pour une animation pour Médiéval d'Oise 2007 : spectacle, jeux, taverne, dromadaires, avec le CENTRE DE DEVELOPPEMENT EN ART ET CULTURE MEDIEVALE (CDACM).

Dépense de 5 650 €.

DECISION N° 114/2007

Convention d'usage temporaire des parkings du domaine de Marcouville avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise / Yvelines (CCI).

Décision sans incidence financière.

DECISION N° 115/2007

Convention avec M. RICCI Jean-Noël concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet.

Recette de 90,00 € TTC.

DECISION N° 116/2007

Contrat de cession de droits d'exploitation dans le cadre du spectacle « Laboerinthus » le 28 avril 2007, avec la compagnie PETIT SOLEIL.

Dépense de 8 000 € TTC.

DECISION N° 117/2007

Contrat de prestation de service pour un spectacle de plongeurs lors de la fête de l'Oise 2007, avec la société SOKOL.

Dépense de 5 100,92 € TTC.

DECISION N° 118/2007

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur Pierre DE WOLBOCK, pour une durée d'un an, du 15 janvier 2007 au 15 janvier 2008.

Mise à disposition à titre gratuit.

DECISION N° 119/2007

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mademoiselle Anne ROUX, pour une durée d'un an, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Recette mensuelle de 462,40 €.

DECISION N° 120/2007

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur Mamadou SANGHARE, pour une durée d'un an, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Recette mensuelle de 336,32 €.

DECISION N° 121/2007

Contrat d'engagement pour la sortie journée à Provins en direction des Seniors le 26 avril 2007, avec l'office de tourisme de PROVINS.

Dépense de 51 € (tarif individuel) sur la base d'un groupe de 30 personnes.

DECISION N° 122/2007

Contrat de prestation d'une représentation du spectacle « Le temps des saisons » pour Médiéval d'Oise 2007, avec la COMPAGNIE DU BOUT DES DOIGTS.

Dépense de 3 845,52 € TTC.

QUESTION DIVERSE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE POUR LA RESTAURATION DE DOCUMENTS ANCIENS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le projet de restauration des registres des délibérations de Pontoise.
- 2- **AUTORISE** le maire à solliciter, pour l'année 2007, une subvention auprès du conseil général du Val d'Oise à hauteur de 25 % du montant des travaux hors taxes avec un plafond annuel de 3 048 euros.
- 3- **DIT** que les dépenses et recettes ont été inscrites au BP 2007, sous les imputations suivantes :
 - Dépenses : enveloppe 12055 –chapitre 23 - nature 2316 – fonction 323
 - Recettes : enveloppe 12032 - chapitre 13 - nature 1323 - fonction 323.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05

Affiché le :

**Le Maire
Philippe HOUILLON**